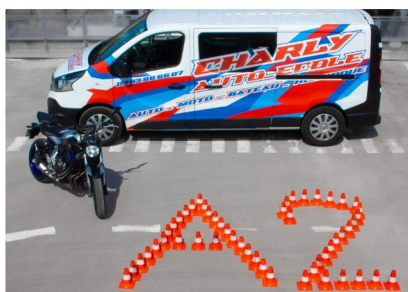


PERMIS A1, A2 ET A



PERMIS A1

- A partir de 16 ans
- Motocyclettes (avec ou sans side-car)
 - cylindrée max : 125 cm³
 - puissance max : 11 kW
 - rapport Puissance/Poids : < à 0,1 kW/kg.
- Tricycles à moteur : puissance < à 15 kW.



PERMIS A2

- Dès 18 ans
- Motocyclettes (avec ou sans side-car)
 - puissance < à 35 kW
 - rapport Puissance/Poids : < à 0,2 kW/kg.
 - La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.



PERMIS A

- Obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans
- Obligation d'avoir suivi une formation de 7 heures
- Dès 20 ans pour Moto avec ou sans side-car
- Dès 21 ans pour les tricycles à moteur : puissance > 15 kW.

Les épreuves des Permis A1 et A2

Épreuves		Contenu
ETG le Code*		• 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves
Épreuves plateaux	Épreuve à allure réduite	• Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. • Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
	Vérifications	• Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto : statistiques accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues... • Loin de les savoir par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montrant qu'on a compris et intégré l'ensemble du message.
	Interrogation Orale	• Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
	Épreuve à allure plus élevée : freinage	• Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
	Épreuve à allure plus élevée : évitement	• Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Épreuve en circulation		• Des parcours les plus variés possibles • Conduite autonome durant 5 minutes • Arrêt et redémarrage hors circulation

* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

PERMIS A2 VERS A

(FORMATION DE 7 HEURES)

✓ Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

✓ Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

✓ Caractéristiques

Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette. Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.

Véhicule utilisé : Catégorie A (véhicule à deux roues)

- Puissance minimale de 50 kW
- Cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne
- Rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kW/kg pour un moteur électrique
- Poids à vide minimum de 175 kilogrammes
- Équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués

Enseignement :

- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
- La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

Programme de la formation

Séquence	Intitulé	Durée	Contenu
1	Théorie	🕒 2h	• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes. • Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. • Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection. • Conduite et produits psychoactifs.
2	Maniabilité hors circulation	🕒 2h	• S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. • Explications et travail sur : ◦ les situations de changements de direction à droite et à gauche, ◦ le freinage, ◦ les techniques d'inclinaison.
3	Circulation et clôture de la formation	🕒 3h	• Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. • Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan



À la fin de la formation, une attestation est remise par l'auto-école

Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

PERMIS B VERS A1

(FORMATION DE 7 HEURES)

✓ Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

✓ Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

✓ Caractéristiques

Véhicule utilisé :

motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e

Enseignement :

- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.
- Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

Programme de la formation

Séquence	Intitulé	Durée	Contenu
1	Module théorique	🕒 2h	Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
2	Module hors circulation	🕒 2h	Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
3	Module en circulation	🕒 3h	Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).



À la fin de la formation, une attestation est remise par l'auto-école

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.